

ACTUALITÉ

Les prestations de maladie bonifiées se font attendre

VALÉRIE LEGAULT, vlegault@canadafrancais.com



Le plafond de 15 semaines de prestations de maladie est largement insuffisant pour une personne qui combat une maladie grave comme le cancer, plaide le Comité chômage du Haut-Richelieu et du Suroît. - (Photo Deposit)

Le Comité chômage du Haut-Richelieu et du Suroît réclame le prolongement des prestations de maladie depuis longtemps. Il pensait enfin que ça y était. Le gouvernement avait annoncé qu'il les ferait passer de 15 à 26 semaines au mois d'août, mais il n'y a aucun signe de changement.

L'organisme basé à Saint-Jean-sur-Richelieu ne cache pas sa déception. « Le gouvernement a toujours laissé entendre que la prolongation entrerait en vigueur en août 2022. Les budgets fédéraux l'indiquaient. Tout le monde l'a entendu. Nous sommes en septembre et il n'y a toujours rien à l'horizon », dénonce sa directrice, France Robert.

Tout comme le Conseil national des chômeurs dont il fait partie, le Comité chômage juge que le plafond de 15 semaines est largement insuffisant. « L'inaction du gouvernement est cette fois-ci accompagnée d'un brouillard opaque. Nous ne savons rien de son plan pour les prestations de maladie, encore moins de la réforme de l'assurance-emploi à laquelle il s'était engagé et qui devait prendre le relais à l'expiration des mesures temporaires le 25 septembre prochain. La population est laissée dans l'ignorance. C'est inacceptable », clame M^{me} Robert.

INJUSTICE

Le Comité chômage dénonce une autre injustice du côté des prestations de compassion. Un aidant dont le proche risque de décéder dans les six prochains mois peut bénéficier de prestations de 26 semaines.

« Pendant ce temps, la personne malade est encore à 15 semaines de prestations de maladie, expose-t-elle. C'est illogique et c'est comme ça depuis des années. »

La situation doit être dénoncée pour faire bouger les choses, insiste France Robert. En fait, c'est toute la gestion de l'assurance-emploi qui pose problème.

« Il y a plusieurs failles présentement. J'ai des demandes qui ne sont toujours pas réglées depuis le mois de mai. Pour que les agents de Service Canada priorisent des dossiers, on nous demande de valider les difficultés financières du demandeur. Il y a des gens laissés pour compte », lâche-t-elle.

La députée de Saint-Jean à la Chambre des communes, Christine Normandin, corrobore les propos du Comité chômage. « À part l'immigration, l'assurance-emploi est l'un des dossiers qui suscitent le plus d'appels à mon bureau de circonscription », affirme l'élue du Bloc québécois.

AUTOMNE

La bonification des prestations de maladie doit se faire « au plus tard à l'automne » selon le dernier budget, précise-t-elle. Elle assure que son parti va « très certainement » surveiller le gouvernement à cet égard. « C'est un enjeu tellement humain ! On souhaite que le peu qui a été promis soit mis en place », dit-elle.

La réforme de l'assurance-emploi est un cheval de bataille important au Bloc québécois. Le parti a même présenté une motion il y a deux ans pour rehausser les prestations de maladie à 50 semaines. Un projet de loi Émilie Sansfaçon, baptisé en hommage à une jeune mère de famille décédée du cancer, a aussi été déposé en ce sens.

« C'est un dossier sans fin alors que ça touche le vrai monde. Les délais de traitement sont épouvantables », reconnaît M^{me} Normandin. La députée souligne que son parti suivra de près ce dossier dès la rentrée de la prochaine session parlementaire qui débute lundi prochain.